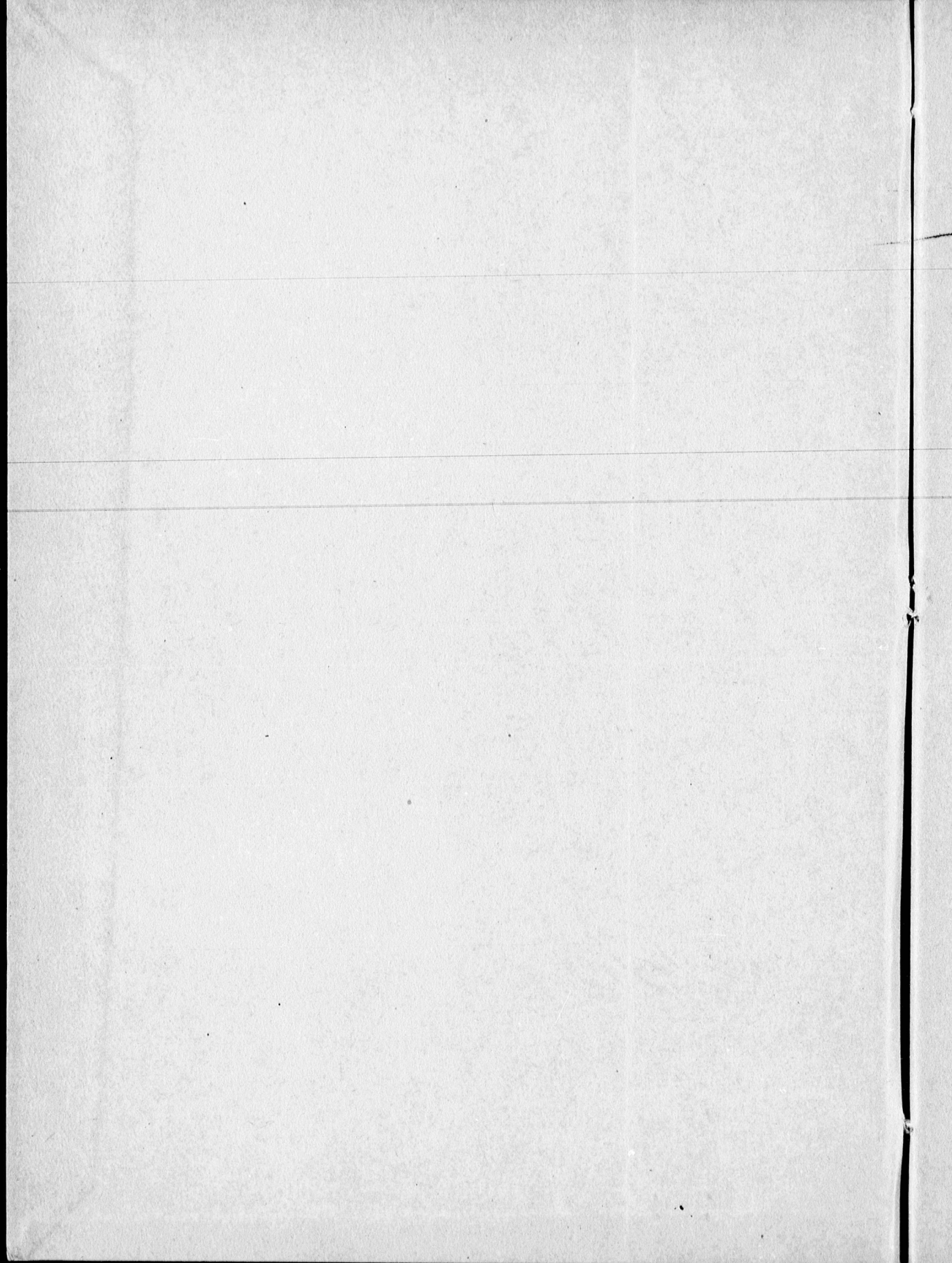
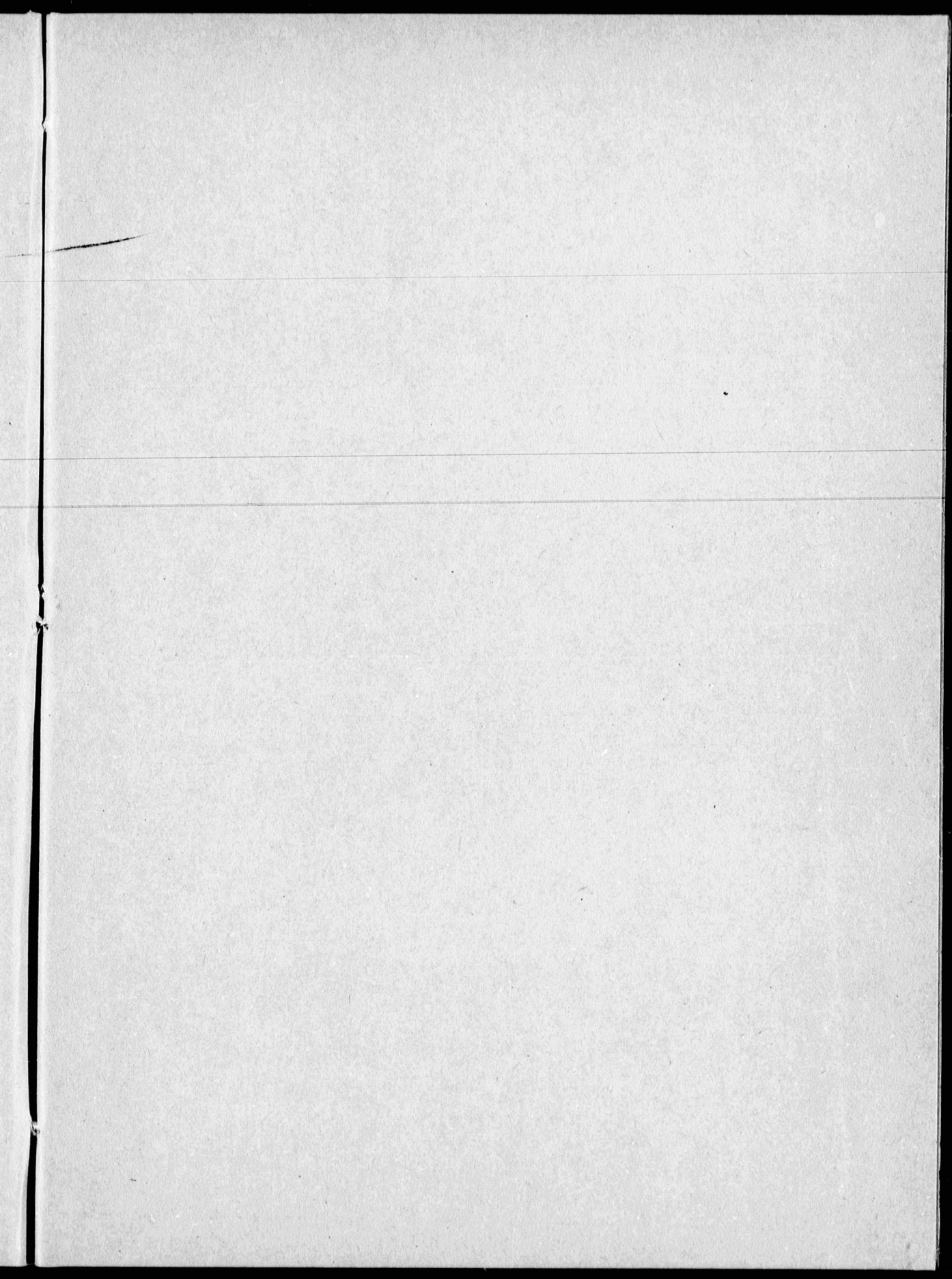
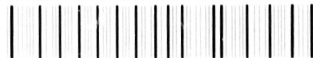


3
5





BIBLIOTHEEK UNIVERSITEIT UTRECHT



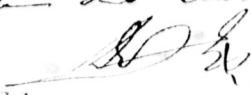
2856 917 0

C

N^o 943

3279

à Monsieur Hellenberg
Auteur



DES MALADIES

ENZOOTIQUES ET ÉPIZOOTIQUES

OBSERVÉES EN BELGIQUE PENDANT L'ANNÉE 1850.

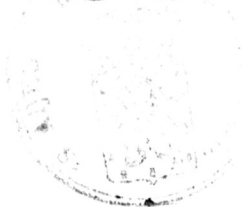
RAPPORT

Adressé à M. le Ministre de l'Intérieur,

PAR

M. LE DOCTEUR D. SAUVEUR,

Inspecteur-général du service sanitaire, etc.



Bruxelles,

IMPRIMERIE DE A. LABROUE ET COMPAGNIE,

RUE DE LA FOURCHE, 56.

1852

C
№ 94/3

DES MALADIES ENZOOTIQUES ET ÉPIZOOTIQUES

OBSERVÉES EN BELGIQUE PENDANT L'ANNÉE 1850.



C 21943

RAPPORT ADRESSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

PAR

M. le Docteur D. SAUVEUR, Inspecteur-Général du service sanitaire, etc.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Vous m'avez chargé d'examiner les renseignements que votre administration a reçus sur les maladies enzootiques et épizootiques qui se sont déclarées dans le royaume en 1850.

J'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous soumettre les résultats de cet examen.

Les vétérinaires du gouvernement ont pour mission :

De surveiller l'état sanitaire des animaux domestiques en général, et celui des reproducteurs approuvés pour la monte publique;

De visiter, sur la réquisition des autorités compétentes, les animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladies contagieuses ou épizootiques;

De s'assurer, sur la demande de Messieurs les Gouverneurs, de l'état sanitaire des animaux exposés en vente dans les foires et sur les marchés;

D'adresser, tous les trois mois, à la commission d'agriculture de leur province, un bulletin énonçant les cas de maladies contagieuses et épizootiques qu'ils ont constatés, ainsi que les indications qu'ils jugent devoir porter à la connaissance de l'administration supérieure, dans l'intérêt du service qui leur est confié.

Les faits consignés dans ces bulletins servent de base à mon rapport.

I. — ESPÈCE CHEVALINE.

Les affections les plus graves de l'espèce chevaline sont, en temps ordinaire, la morve et le farcin. Les vétérinaires s'accordent à considérer les grandes fatigues, une nourriture échauffante, l'irrégularité dans le régime, le froid et les variations de température, comme les causes principales

de ces affections qui, du reste, ne sont pas plus communes dans notre pays que dans ceux avec lesquels on peut le comparer.

Le nombre des cas qui ont été observés en 1850 est de 989. Ce chiffre est notablement inférieur à la moyenne des quatre années précédentes qui est de 1,217. Les provinces qui ont eu le plus à souffrir de ces maladies sont celles de Hainaut, de Brabant et de Namur. Il en est de même pour les années 1846 à 1849. Ces trois provinces figurent dans le dernier recensement agricole comme les plus riches en chevaux employés pour la culture et pour les besoins de l'industrie.

Les documents que j'ai sous les yeux ne mentionnent qu'un très-petit nombre de cas de pneumonie dans le cheval. Les affections catarrhales, les angines simples et la gourme paraissent, au contraire, avoir été très-répandues, mais ces affections n'ont fait que peu de victimes.

Les maladies charbonneuses de l'espèce chevaline sont assez rares dans notre pays. Les vétérinaires du Gouvernement n'ont rencontré que cinquante cas de ces affections pendant l'année dernière. Il y en a eu 41 en 1846, 75 en 1847, 41 en 1848, et 33 en 1849; soit, en total, 240 pour les cinq années. La province de Liège est comprise dans ce chiffre pour 120 animaux.

Il résulte des indications qui précèdent, que l'état sanitaire des chevaux a été généralement satisfaisant pendant l'année 1850.

II. — ESPÈCE BOVINE.

La pleuropneumonie épidémique ou exsudative, dont l'apparition dans le royaume remonte à 1828, est la maladie qui exerce le plus de ravages parmi nos bêtes bovines. Les rapports apprennent que, l'an dernier, les vétérinaires du Gouvernement ont constaté l'existence de cette maladie sur 2,745 animaux. Ce chiffre excède notablement la moyenne des quatre années antérieures, qui est de 1,777. Il est à considérer, en outre, qu'à l'exemple de ce qui se pratique dans les autres pays, beaucoup de propriétaires s'empressent de vendre pour la consommation, les animaux chez lesquels il reconnaissent les premiers symptômes de la maladie.

En récapitulant les cas de pleuropneumonie exsudative que les vétérinaires du Gouvernement ont constatés de 1846 à 1850 inclus, on trouve qu'ils s'élèvent à 9,852. Les provinces qui en ont eu le plus sont celles de Brabant, de la Flandre orientale et de Liège. L'accroissement de la maladie en 1850, porte sur les mêmes provinces et sur celle de Limbourg.

Tout ce que l'on a écrit jusqu'à ce jour sur les causes de la pleuropneumonie exsudative ne présente que doute et incertitude, cette affection se déclarant dans toutes les saisons, sur les lieux élevés comme dans les plaines, dans les étables bien aérées et bien tenues comme dans celles qui ne réunissent pas ces conditions. Ce que l'on sait de plus positif, c'est qu'elle sévit avec plus d'intensité sur les vaches laitières que sur les génisses, et qu'elle se montre aussi plus fréquemment chez les laitiers et les nourrisseurs ou engraisseurs à l'étable, où, en général, les animaux sont tenus plus chaudement. Les premiers savent que le lait est plus abondant quand les vaches vivent dans une température chaude et humide; et les seconds, que les animaux mangent plus et que la nourriture leur profite moins, lorsqu'ils les placent dans des étables dont la température est peu élevée. J'ajouterai qu'il est d'observation que les vaches que l'on soumet pendant longtemps au régime spécial qui favorise la lactation exagérée, finissent par devenir tuberculeuses, et qu'il pa-

rait en être de même pour les animaux chez lesquels la nutrition s'opère d'une manière incomplète, par suite d'une nourriture anormale ou bien insuffisante pour réparer les pertes qu'ils éprouvent dans les liquides essentiels de l'économie.

Les différents modes de traitement curatif essayés contre la pleuropneumonie exsudative, comptent des succès et des revers. Cette affection se développant plus fréquemment dans notre pays sur les animaux habitant dans des localités humides ou soumis, comme je l'ai dit, à l'influence de causes essentiellement débilitantes, j'ai été conduit, en 1844, à proposer à l'administration supérieure de confier aux médecins vétérinaires de première classe, le soin de continuer les essais que quelques-uns d'entre eux avaient entrepris sur ma demande, pour étudier les effets des préparations ferrugineuses (sulfate, carbonate ou malate de fer associés aux amers et joints à une nourriture convenable), administrées, non pour guérir la maladie confirmée, mais pour prévenir, dans les vues que j'ai exprimées, son développement parmi les animaux de la même exploitation ou de la même commune. Les résultats favorables qu'un vétérinaire prussien a obtenus de cette médication, vous ont engagé, Monsieur le Ministre, à faire remettre la question à l'étude. Plusieurs vétérinaires se sont empressés de répondre à l'appel fait par votre circulaire du 6 septembre 1850, mais les expériences entreprises dans le cours de cette année sont insuffisantes. Les cinq vétérinaires qui ont employé le sulfate de fer conformément aux instructions données par le gouvernement, annoncent avoir guéri trente-cinq bêtes à cornes sur cinquante-quatre. Quoi qu'il en soit, M. Van de Putte, de Malines, m'écrivait le 29 mai 1844 : « Vous avez pu remarquer que les quinze animaux de trois cultivateurs désignés dans ma précédente lettre, auxquels l'hydrothérapie ferrugineuse a été appliquée, ont été jusqu'ici préservés de cette épizootie, tandis qu'elle vient de paraître de nouveau dans deux étables où aucun remède interne n'avait été employé. » Ces informations sont consignées dans mon rapport du 3 juin suivant, qui repose dans les archives de votre administration.

Un certain nombre de bêtes à cornes succombent chaque année au typhus charbonneux, soit à l'époque des grandes chaleurs, soit à l'arrière-saison. Cette maladie, si meurtrière quand elle revêt le caractère épizootique, est plus commune dans les provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg. La plupart des cas observés dans la première appartiennent à l'arrondissement de Verviers et à la région appelée le Condroz. Sur 345 animaux atteints, la province de Liège en compte 286.

La stomatite aphtheuse ne s'est montrée que dans un petit nombre de localités.

Parmi les autres affections de l'espèce bovine, les rapports mentionnent encore la fièvre vitulaire après le part, maladie qui a fait l'objet d'un mémoire dont l'auteur, M. Deneubourg, vétérinaire à Ath, a obtenu une médaille d'argent que vous lui avez décernée au nom du Gouvernement.

III. — ESPÈCE OVINE.

La situation sanitaire des bêtes à laine n'a rien laissé à désirer, car les rapports ne mentionnent pour toute maladie qu'un très-petit nombre de cas d'affections charbonneuses. La gale a été très-peu répandue. On lit dans le rapport de la commission d'agriculture de la province de Luxembourg, que cette affection règne depuis longtemps dans les troupeaux de la commune de Dampicourt.

IV. — ESPÈCE PORCINE.

La plupart des affections propres à la race porcine sont très-graves, tant à cause de leur caractère et de la rapidité de leur marche, que de la difficulté que l'on éprouve à explorer et à traiter les animaux.

L'entérite suraiguë ou fièvre charbonneuse et l'érysipèle gangréneux, en ont fait périr un grand nombre dans le cours de l'année 1850 ; mais le chiffre des pertes n'est pas connu parce que les particuliers ne font pas soigner les animaux, qui succombent le plus ordinairement en peu d'heures. Ces affections ont particulièrement régné dans la Flandre orientale, et dans les provinces de Liège et de Brabant. Les vétérinaires s'accordent à les attribuer à l'usage des grains nouveaux que les porcs trouvaient en abondance en pâturant sur les champs récoltés.

La variole ou claveau du porc est très-rare dans notre pays. La province de Luxembourg est celle où on l'a observée le plus souvent. Les cas de cette maladie mentionnés par M. Rutten, vétérinaire à Visé, se sont déclarés dans une ferme de la commune de Daelhem et dans un troupeau de nourraings croisés anglais. L'affection a été régulière dans sa marche. Une seule bête a succombé. Les soins de propreté, les boissons acidulées et quelques lotions émollientes ont formé la base du traitement adopté par M. Rutten.

Tels sont, M. le Ministre, les faits généraux qui ressortent des documents dont vous m'avez confié l'examen. Les tableaux joints à mon rapport font connaître, pour chaque province, le nombre des animaux qui y ont été atteints de maladies contagieuses ou épizootiques, ainsi que la nature ou le caractère de ces affections. Je réserve pour un autre travail la récapitulation des observations recueillies par MM. les vétérinaires du gouvernement, pour éclairer différents points relatifs à la pratique de leur art. J'exprime ici le désir que ces praticiens se pénétrant tous de l'importance que l'administration supérieure attache, sous ce rapport, aux renseignements qu'elle leur demande sur la nature ou le caractère des maladies, sur les faits qu'ils ont observés, sur les résultats des modes de traitement qu'ils ont employés.

La question des bestiaux est une des plus importantes de l'économie sociale. Sous le rapport agricole, elle se présente comme moyen de production et comme produit, et, au point de vue général, comme une des bases de l'alimentation publique.

La conservation des animaux domestiques, dont le gouvernement s'occupe depuis trois ans avec une nouvelle sollicitude, se lie essentiellement à ces deux grands intérêts, qu'on ne peut séparer sans perturbation pour l'ordre public et le bien-être général.

Bruxelles, le 27 décembre 1851.

L'Inspecteur général,

D. SAUVEUR.

**ÉTAT INDICATIF des animaux qui ont été atteints de maladies contagieuses
ou épizootiques, pendant l'année 1850.**

PROVINCES.	DÉSIGNATION de l'espèce des animaux malades.	DÉSIGNATION DES MALADIES.	NOMBRE DES ANIMAUX MALADES.	MORTS ou abattus d'après l'ordre du vétérinaire.	GUÉRIS ou en TRAITEMENT au 31 décembre 1850.
ANVERS. . . .	CHEVAUX . . . BÊTES A CORNES.	Morve et farcin.	46	57	9
		Pleuropneumonie exsudative. . . .	165	85	82
		Affections charbonneuses.	6	6	»
BRABANT. . . .	CHEVAUX . . .	Morve et farcin.	202	144	58
		Affections charbonneuses.	2	»	2
	BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie exsudative. . . .	824	524	300
		Affections charbonneuses.	6	3	3
		Stomatite aphtheuse.	2	»	2
PORCS.	Affections charbonneuses.	21	10	11	
FLANDRE OCCID.	CHEVAUX . . .	Morve et farcin.	56	42	14
		Pleuropneumonie exsudative. . . .	144	84	60
	BÊTES A CORNES.	Stomatite aphtheuse.	107	9	98
		Gale chronique.	5	»	5
		Affections charbonneuses.	10	7	5
FLANDRE ORIENT.	CHEVAUX . . .	Morve et farcin.	45	25	18
		Affections charbonneuses.	1	1	»
	BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie exsudative. . . .	658	595	245(*)
HAINAUT. . . .	CHEVAUX . . .	Morve et farcin.	509	156	175
		Typhus charbonneux et morve aiguë.	24	23	1
	BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie exsudative. . . .	205	107	96
		Affections charbonneuses.	2	2	»
		Stomatite aphtheuse.	16	»	16
PORCS.	Affections charbonneuses.	4	4	»	

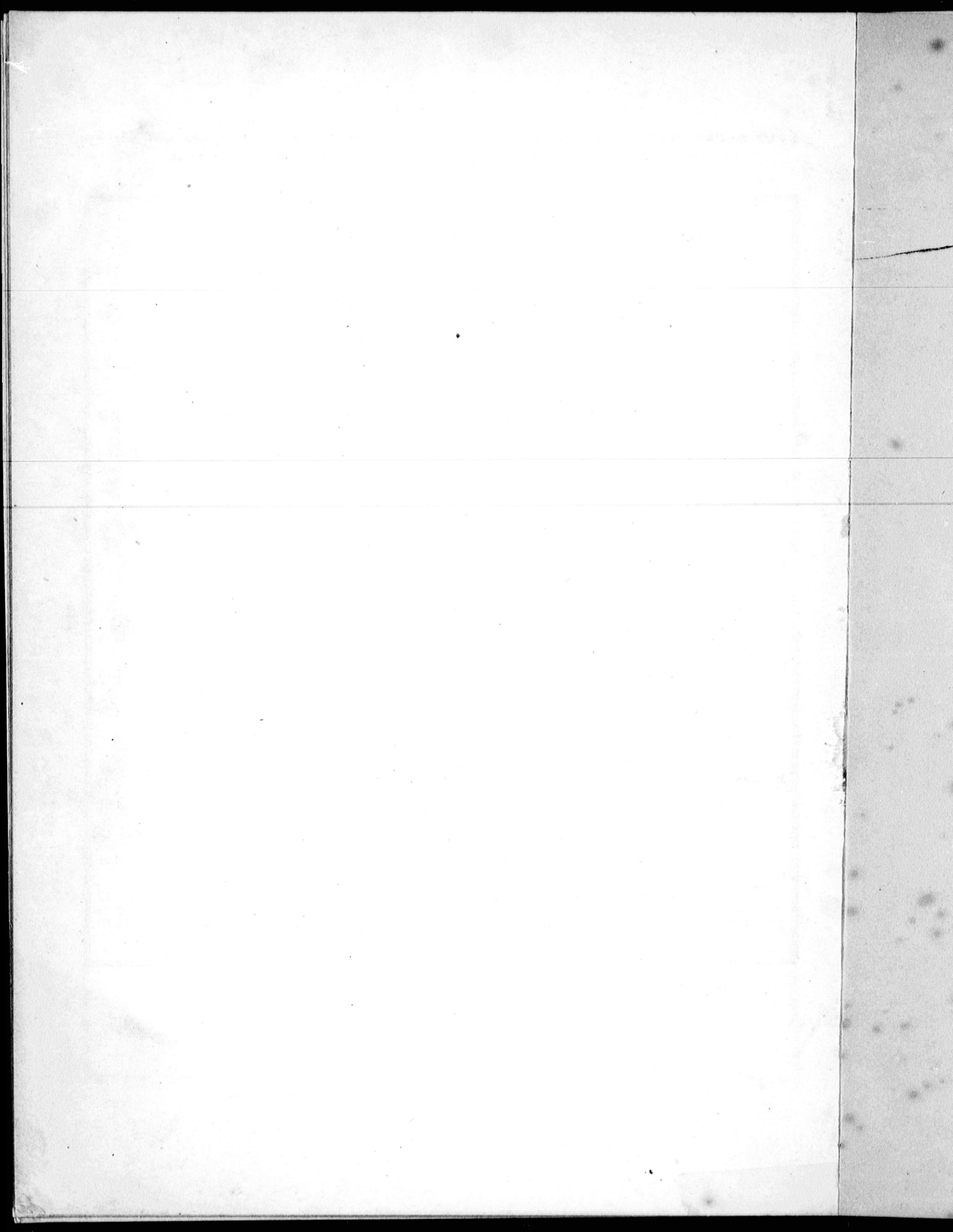
(*) Deux animaux restés en traitement, l'un pendant le 2^e trimestre, l'autre pendant le 3^e, non renseignés.

**ÉTAT INDICATIF des animaux qui ont été atteints de maladies contagieuses
ou épizootiques, pendant l'année 1850 (Suite.).**

PROVINCES.	DÉSIGNATION de l'espèce des animaux malades.	DÉSIGNATION DES MALADIES.	NOMBRE DES ANIMAUX MALADES.	MORTS ou abattus d'après l'ordre du vétérinaire.	GUÉRIS ou en TRAITEMENT au 31 décembre 1850.
LIÈGE.	CHEVAUX	Morve et farcin.	87	60	27
		Typhus charbonneux	12	7	5
		Angine épizootique.	59	»	59
	BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie.	5	1	4
		Pleuropneumonie exsudative.	478	585	93
		Typhus charbonneux.	286	178	108
	MOUTONS	Affections charbonneuses.	20	11	9
		Gale.	500	»	500
	PORCS.	Affections charbonneuses	81	67	14
		Variole.	15	1	14
LIMBOURG.	CHEVAUX	Morve et farcin.	8	5	5
		Pleuropneumonie exsudative.	196	160	56
	BÊTES A CORNES.	Affections charbonneuses	48	48	»
LUXEMBOURG.	CHEVAUX	Morve et farcin.	59	21	48
		Affections charbonneuses	5	»	5
	BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie exsudative.	6	5	1
		Péripleurésie	6	5	1
		Affections charbonneuses	26	15	15
	MOUTONS	Gale.	564	6	558
		Affections charbonneuses.	10	10	»
PORCS.	Affections charbonneuses.	51	22	9	
NAMUR	CHEVAUX	Morve et farcin.	199	78	121
		Pneumonie gangreneuse.	2	2	»
		Affections charbonneuses.	8	6	2
	BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie exsudative.	91	65	26
		Angine gangreneuse.	1	1	»

ÉTAT RÉCAPITULATIF par province et par nature de maladies des animaux qui ont été atteints d'affections contagieuses ou épizootiques, pendant l'année 1850.

DÉSIGNATION		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.
DES MALADIES ET DE L'ESPÈCE DES ANIMAUX QUI ONT ÉTÉ ATTEINTS.											
CHEVAUX.	Morve et farcin.	46	202	56	45	539	87	8	59	199	989
	Affections charbonneuses.	2	»	»	1	24	12	»	5	8	50
	Angine épizootique.	»	»	»	»	»	59	»	»	»	59
	Pleuropneumonie.	»	»	»	»	»	5	»	»	»	5
	Pleuropneumonie gangreneuse.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
BÊTES A CORNES.	Pleuropneumonie exsudative	163	824	144	658	205	478	196	6	91	2745
	Affections charbonneuses.	6	6	»	»	2	286	18	26	4	345
	Stomatite aphtheuse.	»	2	107	»	16	»	»	»	»	125
MOUTONS.	Affections charbonneuses.	»	»	40	»	»	20	»	40	»	40
	Gale.	»	»	5	»	»	500	»	564	»	867
PORCS.	Affections charbonneuses.	»	21	»	»	4	81	»	45	»	121
	Variole.	»	»	»	»	»	15	»	»	»	15





1902738

